

Formule 15**HYPOTHÈQUE**

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B.1981, chap. L-1.1, art.25
Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété, L.N.-B.
1980, chap. S-12.2, art.2

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DE PARCELLE :**

 [Inscrire le NID]
DÉBITEUR HYPOTHÉCAIRE :

 [Inscrire le nom complet du débiteur hypothécaire]

 [Inscrire l'adresse du débiteur hypothécaire]
DÉBITEUR HYPOTHÉCAIRE :

 [Inscrire le nom complet du débiteur hypothécaire]

 [Inscrire l'adresse du débiteur hypothécaire]
CONJOINT DE

 [nom du conjoint]

 [Inscrire le nom du débiteur
hypothécaire. Rayer si inutile]

 [Inscrire l'adresse du conjoint du débiteur hypothécaire]
CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE:

 [nom]

 [Inscrire l'adresse de la succursale]
GARANT :

 [Inscrire le nom complet du garant. Rayer si inutile]

 [Inscrire l'adresse du garant. Rayer si inutile]
MODE DE TENURE :

 SANS OBJET
**LIMITE DU DROIT DE
PROPRIÉTÉ, DU TITRE OU
DU DROIT HYPOTHÉQUÉ :**

 [Rayer les mentions inutiles]

 [préciser - ex. droit de tenure à bail]

CAPITAL : _____ dollars (_____ \$) en monnaie ayant cours légal au Canada, avancée par la créancière hypothécaire au débiteur hypothécaire.

TAUX D'INTÉRÊT : Le taux préférentiel (défini aux présentes) de la créancière hypothécaire, selon ses fluctuations périodiques, majoré/minoré de ____ pour cent (____%) l'an. Le taux préférentiel de la créancière hypothécaire signifie le taux d'intérêt annuel annoncé la Banque Royale du Canada de temps à autre à titre de taux de référence alors en vigueur pour déterminer les taux d'intérêt des prêts commerciaux consentis en dollars canadiens au Canada.

MÉTHODE DE CALCUL DU TAUX D'INTÉRÊT : mensuellement, non à l'avance, après comme avant échéance de la présente hypothèque, et avant comme après défaut et jugement, jusqu'au remboursement intégral.

DATE DE RAJUSTEMENT DES INTÉRÊTS : _____.

DURÉE : _____.

PAIEMENTS : Si la créancière hypothécaire avance la totalité ou une partie du capital avant la date de rajustement des intérêts, le débiteur hypothécaire paiera les intérêts exigibles sur le capital avancé, calculés de la manière prévue dans la présente hypothèque au taux d'intérêt à compter des dates respectives de ces avances jusqu'à la date de rajustement des intérêts. Le débiteur hypothécaire paiera ces intérêts le premier jour de chaque mois jusqu'à la date de rajustement des intérêts. Si la date de rajustement des intérêts ne correspond pas au premier jour du mois, le débiteur hypothécaire paiera les intérêts à compter du premier jour du mois jusqu'à la date de rajustement des intérêts. Au gré de la créancière hypothécaire, l'intérêt exigible et payable peut être soustrait de ces avances. Après la date de rajustement des intérêts, le capital majoré des intérêts calculés au taux indiqué ci-dessus et de la manière prévue dans la présente hypothèque à compter de la date de rajustement des intérêts devient exigible et est payable par mensualités de _____ (_____ \$) chacune aux dates de paiement stipulées aux présentes. Aux fins des paiements anticipés, la présente hypothèque est une hypothèque à échéance fixe/hypothèque à échéance libre (~~rayez l'option inutile~~).

DATES DES PAIEMENTS : à compter du _____ jour de _____, _____ et par la suite le _____ jour de chaque mois de chaque année qui suit jusqu'au _____ jour de _____, _____, et le solde, s'il en est, du capital et des intérêts devient exigible et est payable à la date d'échéance.

DATE D'ÉCHÉANCE : _____

LIEU DES PAIEMENTS : au bureau ou à la succursale de la créancière hypothécaire que celle-ci désigne de temps à autre.

Conditions et engagements statutaires exclus: _____ Tous _____

Conditions et engagements facultatifs inclus : _____

Les affidavits et autres documents constituant « **l'annexe D** » ci-jointe font partie intégrante de la présente hypothèque.

Le débiteur hypothécaire hypothèque (sous réserve des limites spécifiées) [~~rayez si inutile~~] au profit du créancier hypothécaire selon le mode spécifié de tenure la parcelle spécifiée pour garantir le remboursement du capital et des intérêts aussi bien avant qu'après que l'hypothèque arrive à maturité, tel que spécifié.

Le débiteur hypothécaire reconnaît /Le débiteur hypothécaire et le garant reconnaissent [~~rayez les mots inapplicables~~] avoir reçu le texte des conditions et engagements qui sont contenus dans la présente hypothèque par renvoi au moyen d'un numéro distinctif ou en vertu du paragraphe 25(4) de la *Loi sur l'enregistrement foncier* et convient de les observer de la même manière que s'ils y étaient énoncés intégralement.

Le conjoint du débiteur hypothécaire est partie au présent instrument et consent à la présente aliénation aux fins de l'article 19 de la *Loi sur les biens matrimoniaux*. [~~Rayez si inutile~~]

Date : _____

Témoin :

Débiteur hypothécaire :

Témoin :

Débiteur hypothécaire :

Témoin :

Conjoint de _____ :
[Inscrire le nom du débiteur hypothécaire.
~~Rayez si inutile~~]

Témoin :

[Rayez si inutile]

Garant :

[Rayez si inutile]

FORMULE 55

AFFIDAVIT ÉTABLISSANT L'ÉTAT CIVIL

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. 1981, chap. L-1.1, art.81

SIGNATAIRE :

[nom]

[adresse]

**CONJOINT DU
SIGNATAIRE :**

[nom du conjoint] [Rayer si inutile]

**DATE DU CONTRAT
DOMESTIQUE :**

[Rayer si inutile]

**DATE DE L'ORDONNANCE
DE LA COUR :**

[Rayer si inutile]

Je soussigné, signataire, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis la personne qui transfère un droit dans l'instrument ci-joint et j'ai une connaissance personnelle des faits déclarés plus bas.

RAYER LES MENTIONS INUTILES

2. **Je ne suis pas marié.**

OU

Le nom de mon conjoint est celui qui est spécifié ci-dessus.

3. Je n'ai pas d'ex-conjoint titulaire d'un droit ou ayant droit à la possession du bien-fonds transféré en vertu de la *Loi sur les biens matrimoniaux*.

4. Mon conjoint et moi avons ou n'avons pas [rayer la mention inutile] occupé le bien-fonds transféré à titre de foyer matrimonial.

5. **Mon conjoint est partie au présent instrument et a consenti à l'aliénation aux fins de l'article 19 de la *Loi sur les biens matrimoniaux*.**

OU

La signature de mon conjoint n'est pas nécessaire parce que

mon conjoint a renoncé à tous droits au foyer matrimonial en vertu d'un contrat domestique portant la date spécifiée ci-dessus.

OU

le foyer matrimonial a fait l'objet d'une dispense par ordonnance de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick portant la date spécifiée ci-dessus, conformément à l'alinéa 23(1)b) de la *Loi sur les biens matrimoniaux*.

OU

cette aliénation a été autorisée par ordonnance de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick portant la date spécifiée ci-dessus.

6. J'ai au moins dix-neuf ans et je ne suis pas un non-résident pour les fins de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada).

FAIT SOUS SERMENT)
 devant moi à _____,)
 le _____)
)
)
)
) _____
)
 Commissaire à la prestation)
 des serments en ma qualité)
 d'avocat)

FORMULE 45**AFFIDAVIT DE PASSATION D'ACTE PAR UNE CORPORATION**
*Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 55***SIGNATAIRE :**_____)
[nom]_____)
[adresse]**POSTE OCCUPÉ PAR
LE SIGNATAIRE :**

_____)

CORPORATION :_____)
[nom]**AUTRE DIRIGEANT QUI
A PASSÉ L'INSTRUMENT :**_____)
[nom] [Rayer si inutile]_____)
[adresse] [Rayer si inutile]**POSTE DÉTENU PAR
L'AUTRE DIRIGEANT QUI
A PASSÉ L'INSTRUMENT :**_____)
[Rayer si inutile]**LIEU DE LA PASSATION :**

_____)

DATE DE LA PASSATION :

_____)

Je soussigné, le signataire, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je détiens le poste spécifié ci-dessus dans la corporation spécifiée ci-dessus et je suis autorisé à établir le présent affidavit et j'ai une connaissance personnelle des questions ci-après indiquées;
2. L'instrument ci-joint a été passé par moi (et l'autre (les autres) dirigeant(s) spécifiés ci-dessus), en tant que dirigeant(s) dûment autorisé(s) à passer l'instrument au nom de la corporation;
3. **Le sceau de la corporation a été apposé sur l'instrument par ordre du conseil d'administration de la corporation;**

OU RAYER LA MENTION INUTILE

La corporation n'a pas de sceau;

4. L'instrument a été passé au lieu et à la date spécifiés ci-dessus;
5. La propriété d'une action de la corporation donne/ne donne pas [Rayer la mention inutile] au propriétaire le droit d'occuper la parcelle décrite à l'instrument ci-joint à titre de foyer matrimonial.

FAIT SOUS SERMENT

devant moi à _____)

le _____)

)

)

_____)

Commissaire à la prestation)

des serments en ma qualité)

d'avocat)

Formule 44**CERTIFICAT DE PASSATION D'ACTE***Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 55***NOTAIRE :**_____

[nom]_____

[adresse]**AUTORITÉ LÉGISLATIVE :** _____**LIEU DE RÉSIDENCE
DU NOTAIRE :****PERSONNE QUI A PASSÉ
L'INSTRUMENT :**_____

[nom]**LIEU DE PASSATION :** _____**DATE DE PASSATION :** _____

Je soussigné, le notaire, notaire de et pour l'autorité législative spécifiée ci-dessus et résidant au lieu de résidence spécifié ci-dessus, certifie par la présente ce qui suit :

1. La personne qui a passé l'instrument ci-joint a comparu devant moi ;
2. Je connais cette personne ou son identité m'a été démontrée d'une façon que je juge satisfaisante;
3. J'ai expliqué à cette personne le contenu de l'instrument ci-joint au meilleur de mes capacités professionnelles ;
4. Après avoir reçu les explications, cette personne a volontairement passé l'instrument ci-joint au lieu et à la date spécifiés ci-dessus;
5. Cette personne reconnaît avoir atteint l'âge de la majorité;
6. Je me suis assuré que le nom par lequel cette personne est identifiée dans l'instrument ci-joint est bien son nom conformément au *Règlement sur les appellations conventionnelles* établi en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*, et
7. J'ai signé l'instrument ci-joint à côté de la signature de cette personne pour laquelle le présent certificat de passation d'acte a été préparé avec mon nom écrit lisiblement en caractères d'imprimerie sous ma signature.

EN FOI DE QUOI j'ai signé le présent certificat et j'ai apposé mon sceau notarial.

Lieu : _____

Date : _____

Notaire : _____

[Signature]